



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue au 27, rue Bellevue le mercredi 8 juillet 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents :

*Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire*

*Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin*

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

223.07.20 CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE PATINOIRES – PARC BASLER

Monsieur le maire divulgue son intérêt pour le présent dossier et se retire de la séance. Monsieur le maire suppléant Jean-Pierre Dorais préside la séance pour cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT le PTI 2020-2021-2022 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d'offres pour les contrats de plus de 101 400\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public via le SEAO pour l'aménagement de deux patinoires au parc Basler;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les six soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
D. Riddell Excavation/transport	483,679,38 \$
Inter-Chantiers Inc.	527,985,96 \$
Infratek Construction	581,440,07 \$
G. Giuliani Inc.	726,009,64 \$
Bernard Paysagiste Inc.	1 097,873,28 \$
Nordmec Construction Inc.	505 101,81 \$

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport;



Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
municipalite@morinheights.com
Téléphone : 450 226-3232, poste 101
Télécopieur : 450 226-8786



ATTENDU QUE les soumissions reçues ne rencontrent pas les objectifs et estimés financiers et budgétaires du Conseil;

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir le concept des patinoires au parc Basler;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE REJETER toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2020-01;

Le vote est demandé.

Mesdames MacLeod et Cossette et messieurs Lemire, Dutil et MacLaurin sont pour.

Monsieur Dorais est contre.

La motion est adoptée à la majorité.

Le maire revient en séance et reprend la présidence des débats.

CERTIFIÉE CONFORME LE 13 JUILLET 2020



Hugo Lépine
Directeur général et Secrétaire-trésorier